

*Questions orales**[Traduction]*

M. Speyer: Monsieur le Président, qu'il s'agisse des enquêtes faites à tout hasard comme dans le cas que je viens de mentionner, ou dans celui des clients de Richardson Securities ou encore du film que nous avons pu voir l'autre soir à l'émission *The Journal*, tout cela démontre que Revenu Canada nous soumet tous à une surveillance qui porte atteinte à notre liberté.

Des voix: Bravo!

LES MOTIFS JUSTIFIANT UNE ENQUÊTE SPÉCIALE

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, au sujet des enquêtes spéciales et j'insiste sur le mot «spéciales». Voici ma question: Devrait-on entreprendre une enquête spéciale sur un contribuable sans avoir de bonnes raisons de croire qu'il a enfreint la loi?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord dire quelques mots au sujet du préambule qu'a utilisé le député. Je pense que la perception qu'il projette à l'effet que le ministère du Revenu national guette tout le monde est fausse. La responsabilité du ministère du Revenu et les objectifs que nous poursuivons consistent à assurer que le système de taxation est appliqué de façon équitable et avec justice à l'égard de tous les contribuables, et il s'agit là d'un aspect extrêmement important de notre système d'autocotisation. Le député se réfère de façon particulière à la Division des enquêtes spéciales, et il est bien entendu que cette Division, avant de mener une telle enquête, s'appuie sur des motifs raisonnables de mener une telle enquête.

LES ASSERTIONS AU SUJET DE CERTAINES OPÉRATIONS DU MINISTÈRE—ON DEMANDE DE DÉFÉRER CETTE QUESTION À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Brian Mulroney (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Des questions légitimes au sujet des opérations du ministère du Revenu ont été soulevées par des députés de l'Opposition depuis maintenant au-delà de deux mois. Des inquiétudes valables ont également été exprimées par des petits entrepreneurs, des agriculteurs, des pêcheurs, en provenance du Québec ou d'ailleurs, et de façon régulière, même auprès de ministériels. Je pense que ceci exige que l'on apporte des remèdes efficaces et rapides dans ce dossier. Compte tenu des doléances justifiées et des inquiétudes profondes d'un grand nombre de citoyens, est-ce que le ministre accepterait de déférer immédiatement le tout à un comité parlementaire afin de jeter la lumière sur cette question et de permettre à tous les citoyens d'être entendus par les parlementaires qui, eux, seraient appelés à siéger dans toutes nos régions du Canada?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je regrette que les collègues du chef de

l'Opposition ne l'aient pas informé des débats en cette Chambre, et je regrette également qu'il ne démontre pas plus de respect pour l'autorité de ses collègues qui ont déjà fait cette demande. Cependant, j'accepte de lui dire et de lui réitérer des réponses que j'ai déjà données à cette question. Le chef de l'Opposition devrait savoir que j'ai demandé à un groupe qui est sous la direction de M. Farlinger de la société Woods Gordon d'étudier d'abord... Si le député de Joliette (M. La Salle) veut continuer à donner des conseils au chef de l'Opposition, il le peut!

Une voix: Il lui dit quoi dire!

M. Bussières: Monsieur le Président, le chef de l'Opposition devrait savoir que j'ai demandé à M. Farlinger de mettre en place un groupe de professionnels qui vont étudier la situation suivant un mandat relativement large qui va des communications avec le public et des moyens que nous prenons pour communiquer avec le public jusqu'à des pratiques au sein du ministère dans l'administration de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je suis convaincu que le chef de l'Opposition reconnaît l'autorité et l'intégrité de M. Farlinger, et qu'il admet également qu'une vue objective sur le ministère à partir du mandat qui a été donné à M. Farlinger permettra une action rapide de la part du ministre du Revenu national et des fonctionnaires du ministère du Revenu national pour apporter des correctifs, s'il est nécessaire d'en apporter selon les avis que M. Farlinger nous donnera.

● (1440)

[Traduction]

M. Mulroney: Monsieur le Président, je suis absolument sûr que M. Farlinger a un certain sens de la probité et du devoir, mais cela ne remplace pas du tout une discussion publique, devant tous les partis représentés à la Chambre. Les Canadiens en ont par-dessus la tête d'un gouvernement qui essaie de se tirer d'embarras grâce à une enquête privée qui n'offre pas de mécanisme permettant de présenter un rapport à la Chambre. Voilà pourquoi l'attitude du gouvernement est inadmissible.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LE RENVOI DE L'AFFAIRE À UN COMITÉ

M. Brian Mulroney (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Étant donné que le ministre est de toute apparence incapable de comprendre que son attitude et ses réponses suscitent de l'inquiétude dans tout le pays, le premier ministre suppléant peut-il maintenant ordonner de charger le comité compétent de la Chambre de l'enquête pour que tous les parlementaires puissent participer au nom de tous les Canadiens qui veulent exprimer leur opinion, à juste titre, sur cette affaire très embarrassante? L'ordonnera-t-il aujourd'hui même?